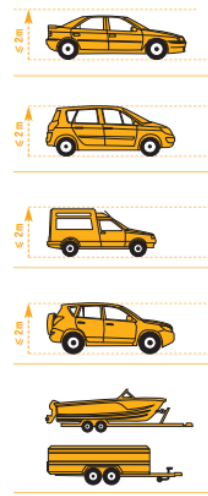
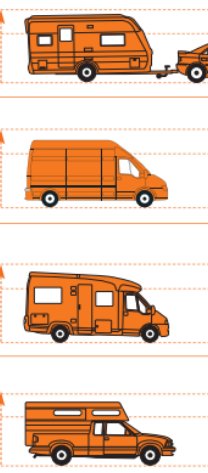



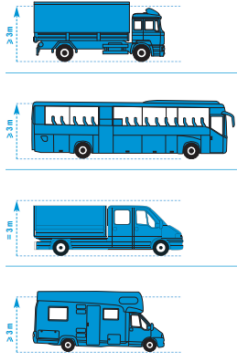
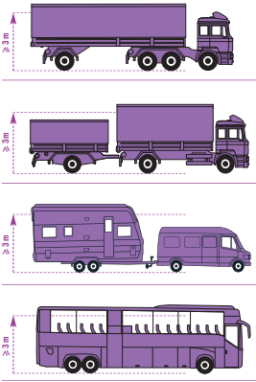
Catégories de véhicules «Système de péage français»

Type de véhicule	Catégorie	Caractéristiques	Moyen de paiem.
	1	<p>Véhicules avec...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une hauteur inférieure ou égale à 2 m <u>et</u> - poids total autorisé en charge inférieur ou égal à 3,5 t <p>Véhicules respectant les conditions ci-avant et tractant une remorque d'une hauteur inférieure ou égale à 2 m.</p>	Liber-t BOX
	2	<p>Véhicules avec...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une hauteur comprise entre 2 et 3 m <u>et</u> - poids total autorisé en charge inférieur ou égal à 3,5 t <p>Véhicules de la catégorie 1 tractant une remorque dont la hauteur est comprise entre 2 et 3 m.</p>	
	3	<p>Motocyclette Sidecar Trike</p>	

Le poids total autorisé en charge (PTAC) figure normalement sur votre carte grise dans la case F2.

*L'exploitant français «Atlandes» regroupe les catégories de véhicules 3 et 4 dans les groupes A/B ou C.
(Pour de plus amples détails, consultez le site Internet de DKV)

Catégories de véhicules «Système de péage français»

Type de véhicule	Catégorie	Caractéristiques	Moyen de paiem.
	3	<p>Véhicule à 2 essieux avec</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une hauteur totale supérieure ou égale à 3 m <p><u>ou</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un poids total autorisé en charge strictement supérieur à 3,5 t 	DKV BOX
	4	<p>Véhicules ou ensembles de véhicules à partir de 3 essieux avec ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une hauteur totale supérieure à 3 m <p><u>ou</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un poids total autorisé en charge strictement supérieur à 3,5 t <p>Véhicules de catégorie 2 tractant une remorque</p>	

Le poids total autorisé en charge (PTAC) figure normalement sur votre carte grise dans la case F2.

*L'exploitant français «Atlandes» regroupe les catégories de véhicules 3 et 4 dans les groupes A/B ou C.
(Pour de plus amples détails, consultez le site Internet de DKV)